



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU VENDREDI 11 JUIN 2010

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 8:30 heures et se termine à 9:50 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Nicole Cruchten-Frantz, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter (quitte la séance à 9:27 heures), Camille Schleck.
Absence(s)	Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Richard Schneider (excusés).
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

Néant.

1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

1.3 Acte notarié : échange

Il s'agit d'un échange de terrains entre l'administration communale et Monsieur Guy Schiltz. L'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concerne les fonds suivants :

Cession par la commune

- ▶ Trois languettes de terrain sises à Bivange, dans la rue Edward Steichen, contenant 17, 49 resp. 6 centiares.

Cession par M. Schiltz

- ▶ Une languette de terrain sise à Bivange, dans la rue Edward Steichen, contenant 3 centiares.

Une soulte de 345 € en faveur de la commune est à payer par M. Schiltz. Les frais et honoraires sont à charge de M. Schiltz.

1.4 Acte notarié : échange

Il s'agit d'un échange de terrains entre l'administration communale et la société anonyme "Solanis S.A.". L'acte établi par Me Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, concerne les fonds suivants :

Cession par la commune

- ▶ Une place sise à Bivange, dans la rue Edward Steichen, contenant 5 centiares.

Cession par la société "Solanis S.A."

- ▶ Une place sise à Bivange, dans la rue Edward Steichen, contenant 21 centiares.

Il n'y a aucune soulte à payer.

2. Projet d'aménagement particulier à Peppange, lieudit Kräizstrachen : vote définitif

Il s'agit d'un projet d'aménagement particulier concernant des fonds au lieudit Kräizstrachen à Peppange, présenté par le bureau d'urbanisme "Espace et Paysages" d'Esch-sur-Alzette pour le compte des sociétés "Luximpe" et "Strasbi". En application de l'article 30 (5) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le projet doit être soumis au vote définitif du conseil communal.

Proposition du collège

Compte tenu des observations du réclamant présentées dans le cadre de l'enquête publique, le plan approuvé par le conseil en séance du 17 mars 2010 peut être approuvé définitivement avec une modification proposée :

Modification de l'article 15a - Garages et emplacements privés :

- ▶ Pour les lots 1 à 13 la disposition prévue reste maintenue : minimum un emplacement.
- ▶ Pour les autres lots 15 à 45 la nouvelle disposition est ajoutée : deux emplacements, dont un obligatoirement à l'intérieur de la construction principale.

3. Maison Relais - aménagement de l'antenne de Berchem : devis

Devis établi par le bureau d'architecture Klein & Müller	
Travaux	355.000,00 €
Honoraires	27.067,39 €
Total HTVA	382.067,39 €
TVA sur travaux	53.250,00 €
TVA sur honoraires	4.060,11 €
Total TTC	439.377,50 €

4. Organisation scolaire 2010/2011 - Règlement d'organisation

L'année scolaire 2010/2011 commence le mercredi 15 septembre 2010 et finit le vendredi 15 juillet 2011.

5. Décompte de travaux - Réaménagement de la rue de la Gare à Berchem

Le décompte définitif arrêté par le collège échevinal le 29 avril 2010 se chiffre à 555.076,85 €.

6.1 Maison relais : augmentation de la tâche à 100% d'un poste

Par délibération du 18 novembre 2009, le conseil communal a créé quatre postes d'éducateur sous le statut d'employé communal pour la maison relais de Roeser avec une tâche de 40 heures et un degré d'occupation de 50%. Cette délibération prévoit le relèvement du degré d'occupation des postes en fonction de l'évolution des besoins de la maison relais. Il est proposé d'augmenter à 100 % le degré d'occupation d'un de ces postes.

6.2 Maison relais : création de postes

Il est proposé de créer deux postes supplémentaires en vue de la mise en service prochaine de l'antenne de Berchem de la maison relais. Il s'agit d'un poste d'artisan (cuisinier) et d'un poste de salarié non qualifié (aide-cuisinier) avec un degré d'occupation de 100%. Les conditions d'engagement et de rémunération sont fixées suivant la convention collective des ouvriers des communes du sud.

6.3 Service technique : création d'un poste

En prévision de la prochaine mise en service de l'antenne de Berchem de la maison relais, il est nécessaire de renforcer l'équipe de nettoyage. Il est proposé de créer un poste de salarié à tâche manuelle affecté au département entretien avec un degré d'occupation de 50%. Les conditions d'engagement et de rémunération sont fixées suivant la convention collective des ouvriers des communes du sud.

6.4 Octroi d'un titre honorifique à un fonctionnaire communal

Par délibération du 18 novembre 2009 le conseil communal a accordé démission à Monsieur René Ballmann avec effet au 1^{er} mai 2010. Il est proposé de conférer le titre honorifique de préposé du service technique de la Commune de Roeser à M. Ballmann.

7. Voirie communale : dénomination de la N31 entre Livange et Bettembourg

Suite à l'implantation du garage "Centre Poids Lourds Luxembourgeois" sur la N31, il est nécessaire de donner une dénomination officielle à cette route. La partie située en aval de l'échangeur sera dénommée "route de Bettembourg". La partie située en amont de l'échangeur sera dénommée "route de Luxembourg".

Le site du Centre Poids Lourds Luxembourgeois recevra le numéro 251 en continuation de la numérotation de la route de Luxembourg sur le territoire de la commune de Bettembourg.

8. Questions orales des conseillers

Edy Reding :

- ▶ La bourgmestre nous a informés lors de la dernière séance que la dotation de l'Etat et l'impôt commercial pour l'année 2009 ont été plus élevés que prévu. Si je me rappelle bien, on a pu enregistrer des recettes supplémentaires de plus au moins 600.000 €. Est-ce bien exact ?

Réponse : Oui, il s'agit de 612.108,50 €. Le collège échevinal a décidé d'alimenter le fonds de réserve de la commune de 500.000 €.

Camile Schleck :

- ▶ La rigole devant la centrale électrique dans la rue Oscar Romero est de nouveau détériorée, notamment en raison du passage de poids-lourds.

Réponse : On est conscient du problème, mais il n'y a pas de solution durable. On va réparer la rigole dans les meilleurs délais.

Suzette Dostert-Wagener :

- ▶ Est-ce que les responsables de la maison de soin prévue à Crauthem sont bien en possession de toutes les autorisations nécessaires ?

Réponse : Je ne saurais pas vous répondre à cette question, la commune n'étant pas directement concernée.

Nicole Cruchten-Frantz :

- ▶ Je reviens à la situation dangereuse qui se présente dans la rue de Bivange à Roeser suite à son réaménagement. Une clôture devrait être installée à côté du chemin pour piétons pour éviter des accidents de chute.

Réponse : Une clôture sera installée au niveau du pont. Le reste du tracé sera sécurisé par des plantations.

9. Organisation scolaire 2010/2011 - Propositions de réaffectation des candidats (huis clos)

Il s'agit de la procédure de nomination sur la première liste des postes vacants.